

Dossier de candidature à la Section Internationale Britannique
Lycée Français Jean Monnet, Bruxelles (Belgique)

A. INFORMATIONS PERSONNELLES

Candidat

Nom : _____ Prénom : _____

Né le _____ à _____

Nationalité : _____

Adresse :

NIVEAU DEMANDÉ : _____

Parent 1

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité(s) : _____

Profession : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Adresse :

Parent 2

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité(s) : _____

Profession : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Adresse :

B. PARCOURS SCOLAIRE

Année(s)	Ecole/pays	Classe (indiquer si Section Internationale)	Langue(s) d'enseignement
.....
.....
.....
.....

C. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

1. Le présent formulaire dûment rempli et signé.
2. Le(s) premier(s) bulletin(s) scolaire(s) de l'année en cours (copies).
3. Les trois bulletins scolaires de l'année précédente (copies) ou éventuellement le livret scolaire pour les lycéens.
4. L'avis motivé du professeur d'anglais de l'année en cours (maîtrise des compétences orales et écrites en se référant au Cadre Européen des Langues (niveau A1 à C2) ; programme étudié ; motivation ; potentiel), avec ses références pour une éventuelle prise de contact.
5. Toutes pièces supplémentaires susceptibles de venir à l'appui de la candidature.

B. IMPORTANT :

- Nous vous invitons dans un premier temps à prendre connaissance de l'organisation des sélections.
- Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel avec les documents justificatifs attachés en format PDF à corinne.dethibault@lyceefrancais.be ou par voie postale : Madame de Thibault, 9 av. du lycée français, 1180 Bruxelles, Belgique.
- **Seuls les dossiers complets seront étudiés par l'établissement.**
- **Description indicative de la procédure :**
 - Les dossiers de candidatures seront étudiés.
 - Les candidats des dossiers retenus seront contactés par courriel pour passer une évaluation écrite et orale de l'anglais au Lycée Jean Monnet (ou éventuellement dans l'établissement actuel si un déplacement à Bruxelles n'est pas possible) : **mars/avril**.
 - La décision finale de l'admission en Section Internationale britannique sera prise en commission présidée par le Chef d'Établissement. Elle sera souveraine et irrévocable pour une année scolaire : **mai, éventuellement début juin**.
 - Les parents des candidats admis seront informés de la décision finale par courriel et invités à confirmer leur souhait de voir leur enfant rejoindre la section internationale : **début à mi-juin**

Fait à _____ le _____

Signature du ou des représentants légaux